

*Pour les 6 à 16 ans Guéretois(es)
Activités sportives ou culturelles*



*Vous pouvez bénéficier d'une réduction
sur votre licence ou cotisation*

Renseignements:

Anima (Centre d'Animation de la Vie Locale de la Ville de Guéret)
8bis, place du Marché au 05 55 51 47 42
Ou auprès de votre association

Le Pass°CEL, c'est quoi ?

Un moyen de bénéficier d'une réduction de 30 € sur le montant de la cotisation licence auprès de l'association sportive ou culturelle guéretoise participant à l'opération et d'un tarif réduit sur les activités municipales de l'Espace Fayolle.

Conditions pour bénéficier du Pass°CEL

- Etre âgé de 6 à 16 ans pour les activités sportives ou culturelles associatives, pour les activités sportives ou culturelles municipales
- Bénéficiaire de l'allocation de rentrée scolaire (ARS) ou allocation spéciale d'éducation (AES) ou de l'aide sociale à l'enfance (ASE) pour l'année scolaire 2019/2020 (Fournir un justificatif)
- Résider à Guéret (justificatif de domicile)

Barème d'attribution

- Tarif voté par le Conseil Municipal pour les activités municipales
- 30 € de réduction (1 pass°Cel) pour une cotisation/ licence associative

Une seule activité associative par enfant peut bénéficier du Pass°CEL

Où se procurer le Pass°CEL

Auprès d'Anima (Centre d'Animation de la Vie Locale de la ville de Guéret)

8bis, place du Marché – 23000 GUERET (Accès par le porche)

Contact : 05 55 51 47 42

Ou auprès de l'Association de votre choix